

PROCES VERBAL

GROUPE DE DISCUSSION SUR LES RAIES ET LES REQUINS

Ministère de l'environnement, des affaires rurales et maritimes– Madrid

Vendredi 16 septembre 2011

14h00 – 17h00

Présidente: Eibhlín O'Sullivan

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

Mme O'Sullivan, la présidente du groupe de discussion, a accueilli tous les participants à la réunion et invité tous les membres et observateurs autour de la table à se présenter brièvement. La liste des participants et des organisations qu'ils représentent est détaillée à l'annexe I.

Excuses: Alexandre Rodríguez (Secrétariat) a noté les excuses de Conor Nolan (Secrétaire exécutif du CCREOS), Sean O'Donoghue (KFO), Daniel Lefèvre (CRPBN), Jacques Bigot (CFTC), Víctor Badiola (OPPAO), Arianna Broggiato (EBCD), Sonja Fordham (Requins Alliance), Ali Ross (Requin Trust) et Kara Brydson (RSPB-Birdlife International).

Ordre du jour: La présidente a indiqué que l'ordre du jour avait été légèrement révisé et que l'ancien point 3 (contributions des initiatives nationales) avait été déplacé au point 4. Les membres ont pris note de cette observation et l'ordre du jour a été adopté sans autre modification.

Présentation de la situation:

La présidente a présenté les conclusions des discussions initiales qui ont eu lieu lors de la réunion du groupe de travail pour la Manche (GT3) qui s'est tenue au Château de Dublin le 6 juillet.

La présidente a également rappelé aux participants qu'il y a été décidé au GT3 de prévoir de discuter plus en détail la proposition irlandaise d'un PGLT pour les raies et les requins pour les zones CIEM VI et VII, ainsi que d'autres initiatives et propositions des états membres en relation à ces stocks ainsi qu'aux requins.

Mme O'Sullivan a également exposé au group les termes de référence et les objectifs de la réunion et a donné la parole à Maurice Clarke, un expert scientifique du Marine Institute de Irlande et membre du Groupe de Travail du CIEM sur les Elasmobranches, afin qu'il présente brièvement un résumé de l'avis courant du CIEM sur les raies, les principales caractéristiques étant les suivantes:

- Recommandation formulée sur une base bisannuelle (2010-2011)
- Pas de capture ciblée/zéro pour certaines espèces vulnérables
- Cas spécifique des raies ondulées : la décision de la Commission sur une interdiction totale de capture/conservation à bord/débarquement n'est pas consistante avec la recommandation du CIEM (qui n'est pas en mesure de fournir une recommandation avant d'avoir réuni davantage de données ou preuves).
- Recommandation de réduction du niveau de captures recommandée pour la raie fleurie

Jim Ellis (CEFAS) a ajouté que l'année prochaine le CIEM va fournir un nouvel avis sur raies (2012) pour l'ouest de l'Ecosse, la mer d'Irlande et l'écorégion de mer Celtique pour la période 2012-2013.

Un lien vers la recommandation du CIEM peut être consulté sur la page web du CCREOS¹

¹ http://www.CCREOS.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=512&language=English

2. Propositions de plan de gestion pour les raies en zones CIEM VI et VII – J. Lynch (IFO/ISEFPO)

2.1. Mise à jour de la proposition – considérations d’ordre scientifique et technique

M. Lynch a résumé le contenu essentiel de la proposition présentée par l’industrie irlandaise de la pêche et soutenue par l’expertise scientifique du Marine Institute en Irlande qui a reçu de contributions de certaines ONG environnementales.

Le contenu de la proposition de plan de gestion peut être consulté sur le site web du CCREOS².

La présidente a remercié M. Lynch pour sa présentation et donné la parole à l’assemblée.

2.2. Discussion ouverte et débat de l’assemblée

**** Les représentants de l’industrie de la pêche ont fait les remarques suivantes:***

Paul Trebilcock (CFPO - UK) a exprimé le désaccord de son organisation avec la proposition de débarquement des corps entiers des raies au lieu des ailes uniquement et a demandé que cette condition soit retirée car cela serait au détriment de la flottille de Cornouailles pour des raisons de opérationnelles et de marché. Il a demandé des clarifications et des commentaires à ce sujet à partir des points mentionnés ci-dessus sur cet aspect de la proposition.

Il a également précisé que les principes sous-jacents des interdictions de débarquement pourraient impliquer de plus graves implications pour d’autres pêcheries au delà des raies (ex. cas des queues de crevettes).

Don Thompson (Association des pêcheurs de Jersey - NFFO-UK) a estimé que la proposition irlandaise constitue un bon point de départ ou cadre de fonctionnement. Cependant, il a convenu avec Paul qu’il est nécessaire de la travailler et de la peaufiner afin qu’elle puisse être adaptée aux demandes du marché.

2

http://www.CCREOS.org/admin/publication/upload/DRAFT_Proposal_Management_Plan_Rays_Skates_VI_VII_210611_EN.pdf

Thompson a rappelé que les pêcheurs qui ciblent les raies adaptent leurs patrons d'exploitation en fonction des demandes des acheteurs et/ou clients. Une proposition de prise accessoire peut être acceptable mais uniquement pour des cas exceptionnels et bien définis.

Barrie Deas (NFFO-UK) a trouvé très utile l'échange d'opinions et de dialogue de ce forum et recommandé d'utiliser cette opportunité pour oeuvrer en faveur de la constitution d'un consensus et trouver un terrain d'entente pour la préparation d'un document de position du CCREOS à ce sujet.

M. Deas a souligné que les mesures catégoriques appliquées par la Commission eu égard aux raies (c.-à-d. TAC zéro, 25% de réduction pour les stocks dont les données sont insuffisantes, etc.) sont un des moteurs de ce sujet. Bien que certaines espèces de raies soient en danger d'appauvrissement, il n'en est pas moins vrai qu'il existe d'importants problèmes d'identification et de fourniture de données pertinentes. Une approche plus détaillée est nécessaire et nous devrions envisager de développer un cadre permettant d'analyser la situation des pêcheries espèce par espèce et zone par zone. Ceci nous permettra de proposer un menu avec mesures qui soient adaptés aux stocks en danger d'appauvrissement.

Par le passé, le CCREOS a débattu de propositions concrètes sur les mesures de gestion mais nous devons peut-être penser d'abord au cadre et inclure différentes catégories: taux de survie, mesures techniques de conservation, enquêtes généralisées à long terme, etc.

Le cadre mentionné ci-dessus devrait s'inscrire dans le contexte plus large de la réforme de la PCP (incluant sa politique relative aux rejets) et les plans de gestion à long terme pluriannuels, et devrait être en accord avec l'approche écosystémique. Des présentations extérieures sur les "bonnes pratiques" dans les eaux ou les pêcheries non européennes pourraient s'avérer utiles pour y formuler et trouver certaines idées.

Jacques Pichon (ANOP-FROM Bretagne-PMA France) a indiqué que l'objectif général des professionnels de la pêche est de protéger les ressources tout en s'assurant un revenu. Les pêcheurs français collaborent étroitement avec IFREMER et le Collège de France en vue d'identifier des mesures de gestion pratiques qui peuvent s'appliquer en pratique. De meilleures données sont nécessaires ainsi que des informations plus précises à propos de débarquements espèce par espèce (différentes catégories "taxonomiques"), métier par métier, port par port. Aussi, une meilleure explication des méthodes scientifiques utilisées pour évaluer les stocks halieutiques serait souhaitable.

Il est particulièrement important d'adapter la gestion de différentes espèces de raies à la réalité locale de chacune de ces espèces. Il n'est pas d'accord avec la décision catégorique de la Commission d'imposer une interdiction des débarquements et donne deux exemples:

1. La raie grise demeure une espèce largement inconnue au sujet de la biologie de cette espèce. Certaines études scientifiques récentes démontrent en fait que cette espèce présente deux sous-types.
2. La raie ondulée est un autre cas extrême qui mérite une étude plus approfondie.

En conséquence, une connaissance plus profonde est nécessaire avant de mettre en oeuvre un PGLT ou d'autres mesures techniques. Parmi les mesures correctives qui aideraient à surmonter ce manque de connaissances on note les suivantes:

- Un rapport plus détaillé des captures/débarquements par espèces;
- Le développement de partenariats industrie de pêche/ communauté scientifique;
- L'étude de l'efficacité des mesures techniques et une étude de l'impact de ces mesures pas seulement en termes biologiques mais également socio-économiques.

M. Pichon a précisé qu'il serait utile lors des prochaines réunions d'avoir une présentation scientifique complète des représentants du CIEM sur l'état des différentes espèces qui intéressent les pêcheurs européens. Il a compris d'après une récente présentation d'une recommandation du CIEM que la raie fleurie est considérée comme une espèce en danger et il n'est pas d'accord avec ceci compte tenu du fait qu'il sait que 50% des débarquements de cette espèce est fait par des navires français.

Emiel Brouckaert (Rederscentrale - Belgique) a demandé la raison de l'inclusion dans la proposition du réquisit de débarquer les raies séparément, car il n'était pas clair si cela signifiait les conserver séparément dans la cale du navire.

Hugo González a posé une question en relation aux études scientifiques à propos de l'incidence des captures de raies dans un contexte de pêcheries mixtes et les implications de l'adoption des mesures techniques (ex: augmentation de la taille de maillage, fixation d'une TMD, fermetures saisonnières,...) qui devraient prendre en considération des implications pour d'autres espèces commerciales de valeur.

M. González a précisé qu'il serait dangereux d'associer la réduction des TAC à l'activité de la flottille pour une période de référence. Il a noté que la flottille espagnole a une pêche de prise accessoire importante pour la raie.

*** Les représentants des ONG environnementales ont fait les commentaires suivants:**

Iwan Ball (WWF) a soutenu la proposition du débarquement du corps entier afin d'aider l'identification des différentes espèces de raies. Il a également mentionné que ceci pourrait donner lieu à la présentation d'un produit supérieur qui pourrait atteindre une meilleure valeur sur le marché.

John Woodlock (Irish Seal Sanctuary) a félicité l'association des pêcheurs du Nord Devon pour leurs initiatives et efforts en vue de l'exploitation durable des stocks de raies.

Sonja Fordham était absente à la réunion mais a soumis un courrier envoyé au membre de la Damanaki le 31 mai, précisant la position de Shark Advocates International et de Shark Alliance eu égard à la consultation de la CE sur les possibilités de pêche pour 2012 en ce qui concerne le plan d'action de la communauté pour les requins. Ce courrier peut être consulté à titre de référence sur le site web du CCREOS³.

*** Les représentants scientifiques ont fait les remarques suivantes:**

Jim Ellis (CEFAS) a dit que certains problèmes sont associés au débarquement du corps entier des raies et qu'une approche différenciée devrait être envisagée par espèces et par zones.

M. Ellis a suggéré que quelques espèces pourraient être débarquées entières et le reste des espèces devrait pouvoir être débarqué selon les demandes du marché.

On ce qui concerne les raies ondulées, une proposition d'interdiction de débarquement s'est révélé inefficace et a encouragé le CCREOS à présenter des alternatives. Le problème ici est d'atteindre une exploitation durable des pêcheries et de s'assurer que ces mesures sont rendues applicables.

3

http://www.CCREOS.org/admin/publication/upload/Letter_Commissioner_Damanaki_CPOA_EU_TAC_Sharks_SAI_SA_310511_EN.pdf

En ce qui concerne la raie fleurie, il a confirmé que cette espèce ne figure pas dans la liste des espèces menacées. Cependant le CIEM a indiqué des tendances en déclin dans les zones de mer Celtique , l'ouest de l'Ecosse et la mer d'Irlande selon des campagnes d'évaluation indépendantes effectuées par des chalutiers. Mais ils ignorent quelles sont l'étendue géographique et la situation du stock de raie fleurie. Ceci réitère la nécessité d'une meilleure connaissance et de l'amélioration des connaissances actuelles de ce stock.

Maurice Clarke (Marine Institute), dans sa capacité comme conseiller scientifique de la proposition irlandaise sur un plan de gestion, a exprimé son désir de modifier ceci dans la version provisoire, en tenant compte des commentaires reçus des membres de l'industrie de la pêche. La logique de la proposition irlandaise a été en premier lieu de mettre en place une règle de décision de TAC provisoire qui puisse être utilisée pour fixer les TAC dans un avenir proche.

Il a rappelé aux participants que la plupart des raies sont considérées comme des stocks dont les données sont insuffisantes et en conséquence il est très probable qu'une réduction automatique de 25% du TAC s'applique si la proposition d'un règlement sur les possibilités de pêche est soutenue et adoptée au niveau du Conseil. Ceci va provoquer une augmentation importante des rejets réglementaires, en particulier dans certains pays où les quotas sont déjà limités en proportion à la capacité et à la pêche ciblée.

En ce qui concerne la situation de la raie fleurie, il a convenu avec le commentaire de Jim Ellis qui disait qu'elle ne peut pas être considérée comme une espèce menacée et il a clarifié que la recommandation du CIEM vise à réduire les captures. Par rapport à son étendue géographique, le stock est peut-être très important (incluant même une partie de la mer du Nord et du Golfe de Gascogne) mais dans sa recommandation, le CIEM n'a inclus que les sous-zones VI et VII. Davantage de données et une évaluation moins bruyante (tenant compte des fluctuations sur les stocks, etc.) sont nécessaires

En ce qui, concerne la question de Emiel Brouckaert sur la raison de débarquer les espèces des raies séparément, M. Clarke a répondu que le CIEM exigeait de voir les données présentées séparément. La façon de les présenter et l'endroit où elles le sont important peu, tant qu'il y ait une différenciation/identification claire des différentes espèces.

*** Les représentants des états membres ont fait les commentaires suivants:**

Luke Warwick (DEFRA - UK) a dit que le gouvernement du Royaume Uni apporterait son soutien à toute solution constructive pour l'exploitation durable des pêcheries de raies émanant du CCREOS.

En qualité de présentateurs de la proposition irlandaise, Ms. Lynch et O'Flaherty, et Mme Uí Aodha ont répondu à la majorité des questions de l'assemblée comme suit:

John Lynch (IFO) a dit que la proposition de débarquement du corps entier de la raie avait pour raison de l'associer à la taille minimale de débarquement (TMD) afin qu'il soit plus facile pour les autorités irlandaises de contrôler d'identifier les différents types d'espèces.

Denis O'Flaherty (ISEFPO) a convenu avec Hugo que les augmentations de taille de maillage pourraient avoir des implications pour d'autres espèces commerciales (ex. : Sole) dans un contexte de pêcheries mixtes. Il a également demandé des clarifications sur la façon dont la longueur des raies est mesurée car il semble y avoir différentes interprétations.

Caitlín Uí Aodha (ISEFPO), en soulignant la nécessité de présenter un plan de gestion, a affirmé que un accord sur des mesures de gestion des raies est crucial; sinon nous serons confrontés à d'autres réductions sévères des TAC proposées par la Commission sur la base de l'approche de précaution.

2.3. Actions convenues: solutions/prochaines étapes proposées

- Le groupe de discussion doit travailler dans un cadre en vue d'identifier les zones de travail et les méthodologies clés visant à améliorer les informations et les connaissances sur les espèces et de développer des propositions de mesures de gestion des raies en sous zones CIEM VI et VII, reposant sur le consensus. Ce cadre doit s'insérer dans le contexte plus large de la réforme de la PCP et des plans de gestion à long terme pluriannuels et doit être en conformité avec l'approche écosystémique à la gestion de pêche.
- Le secrétariat va inviter des représentants du groupe CIEM Élasmobranches à participer aux réunions futures et à faire une présentation sur l'état des stocks et les modes de distribution de chaque espèce, ainsi que le besoin de mesures plus adaptés.

- Le secrétariat va produire un procès verbal de réunion détaillé et Maurice Clarke et les auteurs irlandais de la proposition d'un PGLT vont inclure tous les commentaires reçus en vue de réviser considérablement son contenu et d'élargir la portée afin de reconnaître les différences régionales.

3. Mesures de gestion pour les requins: Requin taupe et Aiguillat

3.1. Propositions provisoires pour la reconstitution des stocks – Paul Trebilcock

Paul Trebilcock a rappelé aux participants que de longues discussions ont eu lieu au cours des années précédentes au niveau des groupes de travail en relation aux mesures de gestion pour l'aiguillat et le requin taupe. Cependant, le consensus n'a pas été atteint entre l'industrie de la pêche et les représentants des ONG donc la proposition n'est jamais devenue une recommandation formelle du CCREOS.

Deux courriers ont été rédigés précisant la préoccupation selon laquelle les effets d'un TAC zéro avaient eu pour résultat une augmentation des rejets et n'avaient pas facilité la réduction de la F et n'avaient pas non plus eu pour résultat la reconstitution des stocks d'aiguillat et de requin taupe, respectivement. Le remplacement des contraintes d'un TAC zéro par l'introduction de pourcentages de prises accessoires accompagné de programmes de contrôle visant à mesurer son efficacité et également à étudier les taux de survie des animaux capturés qui sont rejetés à la mer a été proposé. Ceci aurait un effet positif sur la réduction des fausses déclarations et les incertitudes en matière de distribution et d'abondance de ces stocks. Le maintien d'une taille minimale de débarquement (pour l'aiguillat (100 cm de long) et le requin taupe (200 cm de long) a également été suggéré comme une mesure technique visant à protéger les femelles adultes. La nécessité de développer des méthodes de reporting et d'enregistrement des données plus sophistiquées a également été précisée.

Le défi actuel auquel tous les membres de ce groupe de discussion sont confrontés est d'offrir des alternatives à la situation actuelle. Le CCREOS devrait viser à mettre en oeuvre des mesures visant à réduire les rejets, améliorer les données scientifiques et comprendre l'industrie et assurer son intérêt. La réalité que nous avons actuellement est le TAC zéro.

3.2. Discussion ouverte et commentaires de l'assemblée

John Woodlock a précisé que c'est la responsabilité de l'industrie de démontrer que les stocks d'aiguillat se reconstituent. Il n'acceptera une alternative de l'interdiction que s'il existe des éléments de preuve scientifiques selon lesquels il y a eu des changements de la perception de ce stock et qu'elle s'est améliorée.

Jim Ellis a précisé que les évaluations les plus récentes du CIEM indiquent que l'aiguillat n'est pas appauvri techniquement parlant bien qu'il soit en déclin de façon importante, environ 90%.

Béatrice Harmel (CRPNEM Basse Normandie) a dit qu'elle n'était absolument pas d'accord avec les mesures appliquées aux palangriers qui capturent le chien de mer ("*Galeorhinus galeus*") car ceci n'a aucune justification scientifique et n'est pas non plus approuvé par le CIEM.

Hugo González a demandé que davantage de ressources soient accordées aux campagnes scientifiques.

3.3. Actions convenues: solutions proposées/prochaines étapes

- Paul Trebilcock et le groupe de discussion doivent réviser la proposition d'origine du CCREOS pour inclure les commentaires reçus. Cette proposition sera débattue lors d'une prochaine réunion du groupe de discussion ou de travail, et une procédure à suivre sera identifiée.

4. Présentations d'initiatives nationales concernant les raies:

Toutes les présentations mentionnées ci-dessous peuvent être consultées sur le web du CCREOS.

4.1. Rapport sur les initiatives de l'association des pêcheurs du North Devon (NDFA) en relation aux raies dans le canal de Bristol et la mer Celtique(VIlfg) - John Butterwith

M. Butterwith (NDFA-NFFO) a fait une présentation détaillée de l'importance des raies en termes de débarquement (70% du total des débarquements) et la valeur des captures pour l'association des pêcheurs du North Devon dans le canal de Bristol et en mer Celtique.

M. Butterwith a expliqué que le NDFA a mis en place un certain nombre de mesures techniques volontaires et a également collaboré avec le CEFAS par le biais de divers partenariats pêche-science en vue d'améliorer la sélectivité des engins (ex. Test pilote avec SMP). Il a précisé cependant qu'il n'avait pas l'intention de recommander une augmentation d'une taille unique de maillage dans une pêcherie mixte ou les captures des raies ne constituent la majorité de la composition des captures, car cela pourrait provoquer une perte de captures des espèces d'haute valeur commercial telle que le rouget ou le bar.

Il a exprimé son accord avec Paul Trebilcock et présenté certains arguments et raisons qui justifient leur opposition à la proposition de débarquer le corps entier de la raie, principalement pour des raisons d'ordre opérationnel (capacité de stockage réduite des flottilles côtières) et économique (perte de rentabilité, demande pour les ailes uniquement, diminution de prix et de qualité car ils doivent livrer le poisson aux supermarchés et/ou aux clients en 24 heures).

M. Butterwith a également indiqué que l'identification ne va pas s'améliorer avec l'application de cette mesure et que jusqu'à présent, l'identification s'était révélée assez efficace à effectuer par espèce en mer en ne coupant que les ailes.

Un rapport préparé par William Lart (SEAFISH) sur l'état des raies a été inclus en annexe à la présentation.

4.2. Initiatives et contribution françaises à la gestion des raies - Véronique Legrand

Mme Legrand (CRPMEM Basse Normandie) a présenté la structure, les objectifs et la méthodologie de deux projets français basés sur des partenariats industrie science qui sont en cours de réalisation en 2011 et 2012 principalement en Manche, en mer Celtique et dans le golfe de Gascogne. Cette intervention visait la gestion durable des raies avec la participation active des professionnels.

Parmi les raies, il y a des espèces en danger qui méritent d'être protégées totalement, des espèces supposées être en danger mais qui ne le sont pas forcément (cas de la raie brunette) et des espèces qui restent autorisées à la pêche. Pour éviter l'application du principe de précaution systématique, la priorité est d'améliorer les connaissances espèce par espèce pour évaluer ou réévaluer leur statut.

C'est pour cela que, basé sur une analyse des informations scientifiques disponibles auprès du CIEM et les données disponibles des campagnes d'évaluation et de DCF, CRPBN et IFREMER ont conçu deux projets envisagés pour obtenir davantage d'informations en vue de réévaluer l'état de certaines espèces de raies et d'acquérir une meilleure connaissance des activités de pêche (RAIMOUEST) et de la biologie (DEMERSQUALE) de ces espèces. Une attention particulière a été accordée au cas de la raie ondulée en Manche occidentale.

1) Le projet RAIMOUEST à l'échelle de la Manche Ouest (y compris Jersey) est centré sur les activités de pêche (par enquête), et le développement de suivis scientifiques :

- * Rassembler toutes les données historiques existantes scientifiques et professionnelles.
- * Collecter de données supplémentaires (campagne de surveillance indépendante de la pêche et suivi de captures professionnelles).

Les résultats préliminaires montrent en effet une dominance différente entre les espèces de Manche Est, Manche Ouest, Mer Celtique et Golfe de Gascogne (Raie lisse et brunette en Manche Ouest, Raie fleurie en Mer Celtique et Golfe de Gascogne).

2) Le projet DEMERSQUALE à l'échelle de Manche Ouest et Golfe de Gascogne s'intéresse plus particulièrement à la biologie des éla-smobran-ches, notamment la reproduction et les déplacements (par marquage recapturé). La meilleure connaissance des espèces permettra de proposer des mesures de gestion plus appropriées et efficaces à petite échelle puisque les zones de pêche présentent des différences (d'espèces et de métiers). Le volet communication est également prévu vers les instances locales à européennes.

Alain Tétard (IFREMER) a dit que l'idée d'offrir une image claire des stocks par le biais de campagnes d'évaluation en mer conduit par observateurs scientifiques en charge de collecter des données dans conditions de pêche normales. Cela permette de tenir en compte la diversité des zones, des engins utilisés, de la composition des captures (incluant les parties des captures que les navires de pêche conservent et celles qu'ils ne conservent pas). Ces données sont rassemblées et traitées par des Etats membres dans le cadre du Règlement no 199/2008 sur collecte de données (DCF en anglais). En conséquence, il y aura une garantie sur la reconnaissance et l'identification des espèces.

4.3. Proposition de gestion des raies ondulées– Don Thompson

M. Thompson (Jersey Fishermen's Association) a fait une présentation détaillée du point de vue d'un pêcheur de l'histoire de la capture, de la conservation et du débarquement de la raie ondulée partout en UE.

Cette mesure a eu pour résultat une diminution des débarquements de 179.000 kilos avant l'année de l'interdiction à 20.000 kilos l'année de l'interdiction pour les pêcheurs de Jersey uniquement. Ceci illustre bien l'impact de cette mesure sur les petites communautés de pêcheurs.

M. Thompson a également reconnu que l'interdiction sur les raies ondulées pourrait avoir un énorme effet négatif pour certains pêcheurs dans certaines zones mais pas pour d'autres en raison de leur distribution inégale et locale. Ceci indique la difficulté de trouver une entente et une perspective communes pour des mesures de gestion communes des zones VI ou VII dans leur totalité, et il est nécessaire d'observer un renforcement des données concernant tous les stocks de raies en général et de la raie ondulée en particulier car ce stock n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique. Un programme de marquage a eu lieu en 2006-2008 autour de Jersey, presque 900 individus ont été marqués et 138 recapturés, la plupart autour de la même zone, ce qui démontre qu'ils se rassemblent dans des distributions très locales.

Ces propositions ont pour objectif d'atteindre une réouverture de la pêche à la raie ondulée soumise à certaines mesures de sauvegarde telles que des pourcentages maximum de composition de capture dans les débarquements.

M. Thompson a terminé sa présentation en insistant sur le fait que nous ne pouvons pas compter sur une seule mesure mais observer une série entière ("boîte à outils") de mesures techniques et identifier celles que nous pouvons utiliser pour améliorer ces pêcheries.

Le JFA a déjà proposé un certain nombre de mesures techniques qui pourraient aider à atteindre une reconstitution des stocks, telles que par exemple une TMD de 76 cm du nez à la queue. Cette proposition a été convenue entre Jersey et la France.

Il a dit que la proposition irlandaise contenait certains éléments qui étaient acceptables et qu'il demeurerait ouvert à la discussion pour chercher des solutions visant à s'éloigner des ajustements de TAC et quotas dans toutes les zones.

4.4. Discussion ouverte et commentaires de l'assemblée

* Raie ondulée

Jim Ellis a dit que si l'interdiction sur la raie ondulée devait être levée, une alternative claire devrait être proposée qui soit également pratique en termes de contrôle et de mise en application. Il a exprimé certains doutes en ce qui concerne le fait qu'une proportion de débarquements des raies soit la mesure plus conveniente et il a suggéré de considérer comme alternative les kilogrammes par sortie/pêche car il serait probablement plus facile d'avoir une valeur plutôt qu'une proportion ou un pourcentage.

John Butterwith a clarifié que la raie fleurie ne représente que 2% du quota total du NDFA. Il a dit que de nombreuses raies fleuries sont capturées mais elles sont rejetées à cause de leur petite taille en raison de la TMD en place.

Maurice Clarke a noté que même si le stock de raie ondulée au sud ouest de l'Irlande est appauvri, il y en a une grande proportion dans la Manche. Il a également rappelé que le quota pour les raies couvre la zone VIII de sorte qu'il pourrait y avoir une proposition de mesures telles que la fixation d'un quota de prises accessoires dans la Manche.

* Raie grise

Jacques Pichon a affirmé qu'il y a un problème dans le Golfe de Gascogne avec l'interdiction de débarquement de cette espèce pour certains navires de Bretagne car il y a une pêche assez importante à cet endroit. Cela semble également être le cas de certaines zones dans les eaux irlandaises.

Don Thompson a dit que d'après sa propre expérience en tant que pêcheur, ce n'est pas un problème en Manche car la raie grise n'est presque jamais capturée dans la Manche et autour de Jersey. Il a également rappelé qu'il y a un problème d'identification des différents types de raies capturées entre les pêcheurs et l'enregistrement des données (par espèce individuelle) devrait être plus solide et le respect du devoir de déclaration devrait être amélioré par les petits (moins de 10m) comme par les grands navires.

Véronique Legrand a dit que l'état des connaissances des pêcheries ne repose pas uniquement sur les scientifiques mais également sur les organisations de pêcheurs et que l'industrie doit continuer de participer aux propositions de gestion et de collaborer au travail complémentaire avec les scientifiques.



4.5. Actions convenues: solutions proposées/prochaines étapes

- Le secrétariat va demander à des scientifiques espagnols, néerlandais et belges de faire des présentations ou informer sur le progrès du travail lié aux raies et requins.

5. Remarques de conclusion / Fin de la réunion

Eibhlin O’Sullivan a dû quitter la réunion à 16h45 et Sam Lambourn a pris le relais et a siégé comme président adjoint pour le reste de la réunion.

Le président adjoint a affirmé que la réunion s’était révélée très fructueuse et a remercié tous les participants, l’équipe d’interprètes pour leur excellent travail et le ministère espagnol pour avoir accueilli la réunion et il a clos la réunion à 17h05.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU CCREOS		
PRENOM	NOM	ORGANISATION
Eibhlin	O'Sullivan	Focus Group Chair - Irish South & West FPO
Sam	Lambourn	CCREOS Chairman - Skipper
Iwan	Ball	World Wildlife Fund (WWF)
Ted	Breslin	Kyllibegs Fishermen's Organisation (KFO)
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Luc	Corbisier	SDVO
John	Crudden	European Anglers' Association (EAA)
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation (NFFO)
Hugo C.	González García	ARVI-ANASOL
André	Gueguen	CNPMEM
Béatrice	Harmel	CRPMEM Basse Normandie (CRPBN)
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation (IFO)
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions (EAFPA)
Lorcan	O'Cinnéide	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)
Jacques	Pichon	Association National OP
Paul	Trebilcock	Cornish FPO
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
EXPERTS / OBSERVATEURS		
PRENOM	NOM	ORGANISATION
Gérard	Biais	IFREMER - France
John	Butterwith	North Devon Fishermen's Association – NFFO (UK)
Maurice	Clarke	Marine Institute (Irlande)
John	Daly	Irish Seal Sanctuary
Jim	Ellis	CEFAS (UK)
Roy	Griffin	DG MARE - European Commission
Véronique	Legrand	CRPMEM Basse Normandie
Philippe	Maraval	DPMEM – Ministry of Fisheries - France
Denis	O'Flaherty	ISEFPO / Irish Fishermen's Organisation (IFO)
Alain	Tetard	IFREMER - France
Don	Thompson	Jersey Fishermen's Association - NFFO
Caitlín	Uí Aodha	Irish South and East FPO (ISEFPO)
Hector	Villa González	Ministry of Fisheries - MARM- Espagne
Luke	Warwick	DEFRA - Espagne

Groupe de discussion du CCREOS sur les requins et les raies

Madrid, 16 septembre 2011

16 sur 15



SECRETARIAT DU CCREOS		
Alexandre	Rodríguez	Adjoint administratif, questions de politique
Joanna	McGrath	Adjoint administratif, Administration and Finances

Groupe de discussion du CCREOS sur les requins et les raies
Madrid, 16 septembre 2011